COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTS, RANCE ET ROUGIER

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Relative aux modifications n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Par délibération n°20260910_137 du 10 septembre 2026 et par la délibération complémentaire n°20261029_147 du 29 octobre 2026, M. le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture de la participation du public par voie électronique sur les modifications n°1 et n°2 du PLUi.

Cette Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs :

DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2026 À 09H00 AU MERCREDI 23 DÉCEMBRE 2026 À 17h00.

La modification n°1 a principalement pour objet le soutien aux activités économiques et agricoles. La modification n°2 porte sur le projet de réhabilitation des bains de Sylvanès.

Le dossier de chaque procédure, et notamment le rapport de présentation, décrit le territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de la participation du public par voie électronique (dont l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire y répondant) est joint aux dossiers et peut donc être consulté dans les mêmes conditions.

Pendant la durée de la PPVE, les dossiers pourront être consultés :

- **Au siège de la Communauté de Communes (80 Chemin du Sériguet – 12370 Belmont-sur-Rance ; du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h)**
- **Sur le site internet de la participation du public par voie électronique : https://www.registre-dematerialise.fr/7647/**
- **Conformément à la réglementation, le dossier papier pourra également être mis à disposition et consulté, sur demande expresse formulée au plus tard le 4ème jour ouvré précédent, au secrétariat des mairies concernées.**

Les observations du public pourront être recueillies, pendant la durée de la participation du public :

- **Sur le registre papier, disponible au siège de la Communauté de Communes,**
- **Par voie postale : Monsieur le Président, Modification n°1 ou n°2 du PLUi, Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier – 80 Chemin du Sériguet - 12370 Belmont-sur-Rance**
- **Par voie électronique à l'adresse : julie.negre@ccmrr.fr, avec en objet de mail « Observation PLUi M1 » ou « Observation PLUi M2 » selon la procédure concernée,**
- **Sur le registre électronique à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/7647/**

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre numérique : https://www.registre-dematerialise.fr/7647/ et seront recevables jusqu'au 23 décembre 2026 à 17h, dernier délai.

A l'issue de cette participation du public, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation des modification n°1 et n°2 du PLUi, éventuellement modifiées pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, et notamment des personnes publiques associées et des observations du public.

Toute information concernant les modifications pourra être demandée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes par courrier (Monsieur le Président, Modification n°1 ou n°2 du PLUi, 80 Chemin du Sériguet – 12370 Belmont-sur-Rance) ou par téléphone au 05 65 49 37 80.

Le Président,
Cyril TOUZET

COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTS-RANCE-ET-ROUGIER